



Vénérieu

N°241116

**ARRETE DE POLICE PORTANT**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**COMMUNE DE VENERIEU**

Le Maire de la Commune de Vénérieu;

- Vu les articles L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2 du Code général des collectivités territoriales

- Vu le Code de la route

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

- Vu le Code de la voirie routière ;

- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

- Vu la demande de ERT Technologie pour le compte de l'entreprise ERT Technologie et à l'ensemble de ses sous-traitants dûment mandatés.

Demeurant à 255 rue de Chatagnon 38430 MOIRANS.

Représenté par Mme GARNIER Aurélie.

demande l'autorisation pour des travaux de raccordement de fibre optique du projet sur le domaine public du territoire de la commune de Vénérieu du 25/11/2024 au 26/11/2025.

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de raccordement de fibre optique sur le territoire de la commune de VENERIEU et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,



Vénérieu

**ARRETE**

**Article 1.** La circulation de **tous les véhicules** sera temporairement réglementée sur le territoire de la commune de Vénérieu dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable à partir **du 25/11/2024 pour une durée de 1 jour calendaire.**

**Article 2.** Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- **Défense de stationner**
- **Limitation de vitesse à 30 Km/h**
- **Interdiction de dépasser dans les deux sens de circulation**
- **Circulation alternée par panneaux a sens prioritaire**
- **Circulation alternée par feu tricolores**

**Article 3.** La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, par :

- ERT Technologie et à l'ensemble de ses sous-traitants dûment mandatés. chargée du chantier selon le schéma **-C.F22 et CF24** du manuel du chef de chantier édité par le SETRA édition 2000.

L'entreprise sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

**Article 4.** Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 5.** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 6.** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**Article 7.** Le Maire, M. le commissaire de gendarmerie de Cremieu, Mme GARNIER Aurélie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Vénérieu, le 19/11/2024.

Le Maire  
Christian Franzoi.



MAIRIE de VENERIEU  
Tél 04 74 92 83 76 -  
MAIRIE.VENERIEU@ORANGE.FR



Interdiction de :

<b>Circuler</b>	<b>Stationner</b>	<b>Dépasser</b>
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à :   km/h  
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialisée

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal     Localité : ..... Pays : .....

Téléphone       Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

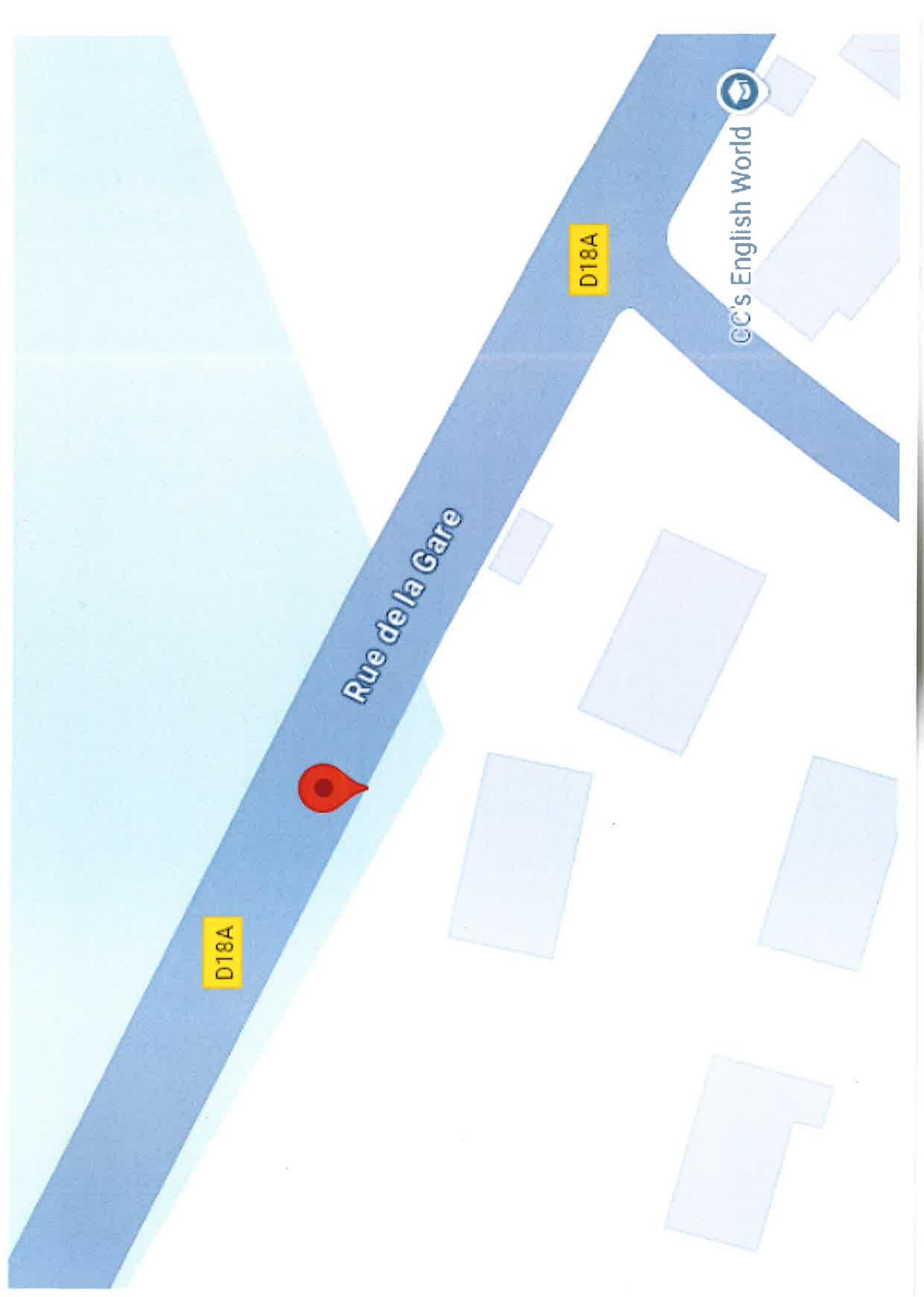
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

**MOIRANS** 13/11/2024

Fait à : ... Le :

Nom : **GARNIER** Prénom : **AURELIE** Qualité : **ASSISTANTE ADMINISTRATIVE**

*GARNIER*



Rue de la Gare

D18A

D18A



CC's English World

